

# **Procès-verbal du conseil municipal du jeudi 11 septembre 2025**

## **Etaient présents :**

Marie-Christelle BOUCHERY, Myriam LIXON, Nadine WIERZBICKI, François PETORIN, Christine AUDE , Lucie BERTHELOT, Cyril CHAT, Florent GIBault, Marie-Reine MASSON, Thierry BAUDRY arrivé à 20 h 11.

## **Les pouvoirs :**

Monique GRATALOUP à Marie-Christelle BOUCHERY, Pascal WIERZBICKI à Nadine WIERZBICKI, Sophie LATROMPETTE à Christine AUDE, Patrice VIAUD à Florent GIBault.

## **Etaient absents :**

Jocelyne CONSTANTIN et Cyril REMAUD sont excusés, Cédric MOREAU, Jean-Marie BERTAU.

## **nombre de votants : 14**

**Secrétaire de mairie :** Mickaël RENAUDEAU

**Secrétaire de séance :** Nadine WIERZBICKI

## **Début de séance 20 h 00**

### **1 - Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 3 juillet 2025 :**

- MCB : Avant de pouvoir l'approuver, il y a eu un problème d'enregistrement, l'enregistrement n'a pas fonctionné. Donc la reprise qui a été faite n'est pas entière, pas parfaite, il manque tout, étant donné que rien n'a été transmis par la bande. Ce que je vous propose c'est que chacun le relise bien et si chacun se souvient de ce qu'il a apporté dans le temps du débat, de nous le renvoyer, on le rajoutera au procès-verbal.

Cette fois-ci on ne le vote pas, car il nous manque certainement des éléments, à chacun d'y réfléchir, de nous les fournir par mail ou par document écrit, qu'on puisse le rajouter sur le procès-verbal. Là, il y a eu un minima qui a été fait, on a fait marcher nos cerveaux pour tout recoller, mais ce n'est pas possible. On laisse le temps à chacun de revoir, s'il y a quelque chose à rajouter, on le rajoutera. Du coup on le votera la fois prochaine.

**Contre :**

**Abstention :**

**Pour :**

## **2 - Décision modificative n°1 du Budget Principal 2025 :**

- MCB : il y a de nouvelles écritures qui arrivent, qui étaient déjà inscrites dans le budget mais pas suffisamment, en terme de montant où il y a des lignes qui ne sont pas utilisées, du coup, il faut réajuster au mieux l'écriture du budget, on va modifier des lignes. Dans ce budget, qu'est-ce qui change :

**L'acquisition de cavurne** - Suite aux termes d'édition comptable, il nous est demandé d'ouvrir des crédits d'imputation spécifique, ce qui n'était pas fait précédemment. Les crédits seront repris de l'opération 234, car il faut bien les trouver quelque part pour les repositionner ailleurs, on ne rajoute pas d'argent, on les prend ici et on les remet ailleurs, ce sera pris sur l'opération 234, qui était un investissement et on va plutôt le positionner sur une autre opération qui s'appelle "construction", à laquelle on ajoute la somme. On l'enlève d'un tiroir pour la mettre dans un autre tiroir, en gros.

- **La contribution FPIC** - Ça c'est une augmentation. Pour rappel, c'est une contribution qui est portée par la Communauté d'Agglomération, qui était apportée à une époque et maintenant on paie, on contribue pour les autres communes d'agglomération. On avait évalué la somme de 2 405,00 €, comme en 2024, en fait ça ne suffit pas. On vous propose d'aller reprendre de l'argent qui est sur le compte "frais d'affranchissement et de télécommunications" pour les emmener sur ..... , comme ça on pourra répondre et payer le FPIC quand il nous sera demandé. C'est un ajustement de 1020,00 €.

- **Le recours à un architecte** - Par rapport au préau de l'école, en regardant le travail du bureau d'étude, ce qui est demandé c'est surtout pour la partie sécurisation routière devant l'école, ça c'est leur travail. Ils ne prennent pas en charge le préau qui sera à l'arrière pour accueillir les parents, le temps de déposer, de prendre les enfants pour qu'ils soient à l'abri. On s'est dit que c'était quelque chose que l'on pouvait faire faire en interne avec les agents, mais on est tenu, quand on est une collectivité, de passer par un architecte et on n'avait pas programmé ça. Là, ce sont des frais d'études pour payer l'intervention de l'architecte de 2040,00 €, que l'on va aller chercher sur des "recettes d'investissements" et on va le replacer sur "frais d'études".

- **L'acquisition de la parcelle G220 - LA MARZELLE** - Ça, c'est un vieux dossier, c'est le chemin d'accès qui va vers les maisons de La Marzelle, c'était une parcelle qui était à la SAFER. Quand la SAFER a voulu s'en débarrasser, la commune s'est portée preneuse. Tout a été fait, sauf que l'inscription n'a pas été faite comme il fallait, il nous faut ouvrir des crédits pour 420,00 €, que l'on prend en "rémunérations d'intermédiaires" et on les balance sur le virement à la "section d'investissement", là on est en "fonctionnement" et après il faut les passer en "investissement".

- **Restaurant scolaire en régie** - c'est la répartition des crédits de l'exercice. On a résilié le contrat avec RESTORIA, il y a des crédits restants parce que la ligne d'achat de prestation de services n'est pas utilisée, parce que ce n'est plus là que se positionne l'achat vers RESTORIA. Du coup, on répartit à nouveau la somme nécessaire en prenant sur l'alimentation, le personnel titulaire, les charges de sécurité sociale, pour ramener sur des lignes qui puissent servir à payer tout ce qui touchera directement aux achats du responsable de cuisine. Ce ne sont que des mouvements de lignes.

- **Travaux en régie - diminution de crédits.** Dans le budget, quand il y a des projets, nos agents font les travaux quand ils le peuvent. Par exemple, la salle annexe de la mairie, pour un certain nombre d'heures, c'est Olivier qui en a fait, Cyril qui a participé avec Olivier pour faire le carrelage et Alain pour les faire les seuils, etc... On comptabilise les heures de tous ces travaux et ça fait une recette à récupérer, sauf qu'au vu du tableau qu'Olivier nous a apporté, on a moins d'heures passées, du coup on réajuste le montant des travaux, ça concerne une somme de 10 000,00 €. Ça fait dépenses et recettes de fonctionnement moins 10 000,00 € et dépenses et recettes d'investissement moins 10 000,00 €, on les efface.

- **Acquisition d'une motopompe** - c'est quelque chose que l'on n'avait pas du tout prévu sur l'année budgétaire, mais on a eu un besoin notamment pour l'entretien des réserves d'eau à incendie. On a des réserves sous poches fermées et des réserves à ciel ouvert, elles ont été vérifiées, il y avait des choses qui n'allaient pas et il a fallu les vider pour faire des travaux. Là, soit on loue une motopompe pour la valeur de 1800,00 € soit on en acquiert une. Elle pourra toujours servir à d'autres choses, du coup on a fait le choix de s'équiper, comme ça nous ne sommes pas tributaires d'une date de location, d'aller la chercher, de la ramener, quand il faudra faire vite et bien on l'aura. Cette acquisition qui n'était pas prévue, il faut la programmer dans les investissements et pour la financer on va chercher cette somme sur les "fournitures de petit équipement" qui sont élevées par rapport à ce que l'on a déjà dépensé, on voit qu'il y a un reliquat et ce reliquat va servir à payer cette motopompe. En gros toutes ces lignes ce n'est que de la régularisation pour que la trésorerie ne soit pas bloquante pour pouvoir payer quand la paie est demandée et pour être sur les bonnes lignes pour ne pas être retoqué par la trésorerie. Est-ce que j'ai été assez claire ?

- FG : il va y avoir un embrayage de tracteur à faire.

- FP : il n'est pas vieux pourtant ce tracteur ?

- MCB : non

- FG : non mais , c'est un embrayage mécanique, ils me l'ont fait essayer la semaine dernière, ils ne peuvent pas travailler avec ça, ils ont un chargeur, ils font de la nacelle, ce n'est pas possible. Il faut que la pédale soit rendue en haut et il y a plus garde, et la pédale est déjà rendue en haut avant qu'ils commencent à faire quelque chose, donc c'est tout l'un ou tout l'autre et à un moment le tracteur ne va plus avancer non plus.

- MCB : il n'y a pas de devis de fait ?

- FG : non, je ne sais pas. C'est ce qu'il m'a dit il y a 8 jours, après je ne sais pas si le devis a été demandé ou pas.

- MCB : nous ne sommes pas au courant.

- FG : moi c'est ce qu'il m'avait dit, je n'ai pas eu le temps cette semaine de lui redemander. Autrement je les appelle, j'ai leur n°. Je les avais déjà eu quand il y a eu l'histoire du réducteur. Ça veut dire que c'est un tracteur qui va partir là-bas, il faudra voir avec eux, s'ils ne peuvent pas nous en prêter un entre les deux, car le chargeur ils s'en servent quand même pas mal et le tracteur aussi.

- MCB : et ça ne peut pas passer en bris de machine ?

- FG : c'est de l'usure. Le tracteur, vu ce qu'ils font, tu as tout le temps pied sur l'embrayage. Je ne suis pas sûr que ça passe, c'est de la pièce d'usure un embrayage.

- FP : on peut faire la déclaration en bris de machine, là-bas sur place, l'expert qui verra.

- MCB : ça c'est en attente. On verra quand on aura un devis, on repassera si nécessaire, de toute façon c'est de la réparation donc c'est du fonctionnement pas de l'investissement. On revient à notre délibération.

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Pour : 14**

### **3 - Modification du temps de travail d'un emploi à temps non complet :**

- MCB : il s'agit d'un emploi à temps non complet, c'est-à-dire que l'on va confier des tâches à un agent de gestion administrative. Ce poste initialement était de 28 heures, la personne qui détenait ce poste a été remplacée par un agent qui était en remplacement novice, on l'a placé à 35 heures. Aujourd'hui, au vu de la situation de la personne qui détenait le contrat de 28 heures, on peut penser à la remplacer, ce qui veut dire que l'agent de remplacement va entrer petit à petit dans la collectivité. Le poste mis en place était de 28 heures, le remplacement était de 35 heures, finalement on propose 30 heures, parce que la modification de temps de travail n'excède pas 10 %, on peut le faire nous-même, plus, on devrait passer par le centre de gestion pour avoir un accord et pour pouvoir le valider. Ce que l'on propose, c'est que la personne va avoir un poste de 30 heures et s'il y a des heures qui seront faites en plus des 30 heures, ce seront des heures complémentaires, mais on arrive sur un contrat à 30 heures. Il faut faire une augmentation du contrat initial mais finalement c'est une réduction du contrat de la remplaçante.

- MRM : une petite question, du coup pour cette personne, est-ce qu'il y aura une baisse de salaire ou est-ce que ça va rester équivalent ?

- MCB : non, la base est la même, elle aura les 30 heures du contrat, les 5 heures qu'elle pourra faire sont complémentaires et payées de façon complémentaire mais pas supplémentaire. C'est vrai, qu'au vu du travail fait aujourd'hui, elle continue son apprentissage et en plus des nouvelles missions, comme le suivi de la réglementation générale sur la protection des données, la gestion du site internet de la commune, un peu plus d'activités qui font que même sur les plus à l'aise, c'est à dire les missions de bases qu'on lui a appris depuis un an, elle va la charger un peu plus malgré tout, mais ça restera un contrat de 30 heures plus les heures complémentaires. Après, il faudra parler de stagiairisation, car elle n'est pas titulaire de son poste. Là, on démarre comme ça, et puis on va proposer une stagiairisation sur un temps d'un an et après elle sera titulaire. Là on pérennise le remplacement, c'est comme cela qu'il faut l'entendre. Est-ce que c'est assez clair ? Il est demandé d'adopter la proposition, de modifier ainsi le tableau des emplois, vous savez on a un tableau avec tous les agents, et d'inscrire au budget les crédits correspondants, pour le moment on les a déjà, parce que on les avait comptabilisés, car on les avait mis en place tant que l'on ne connaissait pas toutes les décisions de l'agent absent et maintenant on sait. Si c'est bon pour vous on va passer au vote.

- MRM : par contre, elle garde le statut de contractuelle pour l'instant ?

- MR : il y a un recrutement

- MRM : un recrutement, ça ne répond pas...

- MCB : un recrutement. là, c'est un contrat de remplacement, mais ce n'est pas un contrat définitif

- MR : c'est un CDD
- MCB : là, on entame la période de stagiairisation après le recrutement.
- MR : oui
- FG : tant qu'elle ne sera pas passée titulaire, elle ne pourra pas avoir de CDI.

**Contre : 0    Abstention : 0    Pour : 14**

#### **4 - Instauration de droits de place :**

- MCB : ça concerne le droit de place pour le food-truck qui vient d'arriver sur le marché du mardi, ainsi que les marchands ambulants qui sont présents depuis le COVID. Au moment du COVID, ils étaient d'accord pour venir sur la place à côté de chez Dominique, vendre leurs produits sans demande de droits de place. Là, on a une nouvelle demande depuis avant-hier, un food-truck de pâtisseries et pains spéciaux et du coup, on s'est rendu compte que l'on était obligé de fixer un tarif d'emplacement, c'est une obligation, il y a une base de 5,00 € minimum. Donc actuellement, on a 3 emplacements pour lesquels rien n'a été demandé depuis le COVID, là il faut que l'on vote un tarif, on propose 8,00 €. C'est un tarif par emplacement et par mois, qui est payable annuellement.
- FG : ce n'est pas une grosse somme
- MCB : c'est histoire d'être dans les clous. Qu'est-ce que l'on met ?
- TB : est-ce que vous vous êtes renseigné de ce qui se fait dans les alentours ?
- MCB : Mickaël est-ce que tu t'es renseigné sur ce qui se passe autour ?
- MR : oui, c'est très variable, ça va de 5 à 30 € environ. Il y a des conditions, pour ceux qui consomment de l'électricité ce n'est pas le même tarif. La boucle était très large.
- MCB : le food-truck est autonome, le charcutier et le primeur ne sont pas autonomes, puisqu'ils se branchent sur notre compteur. Est-ce qu'il faut faire une différence entre celui qui est autonome ou pas autonome ?
- FG : on n'a pas un gros marché, mais plus on mettra cher, moins on aura de monde. Si on veut garder ce que l'on a démarré.
- TB : il faut que ce soit symbolique, mais il faut que ce soit logique pour tout le monde, il faut se mettre à leur place.
- MRM : on peut mettre 5,00 € pour la personne sans électricité et 8,00 € pour les autres.
- MCB : si on propose 5,00 € pour un food-truck autonome et 8,00 € pour ceux qui se branchent, c'est bon ?
- CA : hormis le prix de la place, il faut demander à ces gens-là une déclaration d'activité, comme quoi ils sont bien déclarés.
- MCB : d'accord.

- LB : il n'y a pas besoin de demander une RCPro pour des emplacements comme ça ?
- CA : normalement, ils doivent présenter leur déclaration d'activité. De toute façon sur cette déclaration il y a leur n° de SIRET.
- MCB : donc on va demander ça.

**Contre : 0      Abstention : 0      Pour : 14**

### **5 - Plan de financement - Restauration d'une borne kilométrique :**

- MCB : j'en profite pour vous dire que le tableau d'honneur avec les médaillons des anciens combattants est arrivé. Il est en mairie et maintenant il attend son positionnement dans l'église, parce que l'on ne peut pas le remettre à l'extérieur. Il sera placé à l'intérieur côté Monument aux morts. Ce ne sera pas la semaine prochaine, car elle sera fermée au public, on met un insecticide.
- FG : on traite les boiseries.
- MCB : ce sera mis à partir de lundi et il faut laisser fermer pendant une semaine. Concernant la restauration de la borne. La borne kilométrique est située à LA GAUBERTIERE, elle n'a plus de toit, les cotés sont cassés, il y a eu un état des lieux, des devis ont été fait, il y a aussi une aide financière des partenaires : fonds communautaires CAN Club des mécènes ; ~~ça~~ ~~ça~~ on l'a déjà vu en conseil, il faut faire cette délibération pour la porter au dossier de la Communauté d'Agglomération, donc eux ils vont participer à hauteur de....
- MR : 50 % du.....
- MCB : on attend la réponse du Club des Mécènes et nos fonds propres, car on a une obligation de donner, plus la TVA. Ce tableau n'a pas dû changer depuis qu'on vous l'a présenté, c'est uniquement pour que l'on puisse l'apporter au dossier de la CAN, il leur faut une délibération sur le plan de financement.
- CC : il n'y a pas de souci dans les chiffres de subventions, parce que 50 % du HT, le HT est a 3 008 et tout le monde a le même montant, alors qu'il y a 33 % ?
- MR : non, c'est 50 % du non subventionné, étant donné que l'on a une subvention de 33 % du Club des Mécènes, il reste 26 % de non subventionné.
- MCB : ça, ça part sur la CAN, le conseil communautaire est le 29 septembre 2025, ça doit passer à ce conseil communautaire-là. Ce sont des subventions qui ne sont pas très connues, je ne sais pas si ça continuera à exister sur la CAN, mais c'est vrai que ça nous a aidé à remettre en valeur du petit patrimoine.

**Contre : 0                      Abstention : 0                      Pour : 14**

### **6 - Désaffectation et déclassement de la sacristie de l'église d'Usseau :**

- MCB : je vous avais dit précédemment que quelqu'un avait fait demande pour acquérir la sacristie, qui est sur sa parcelle. Il a demandé s'il pouvait acquérir la sacristie, qui est en très mauvais état, il

faudrait tout refaire. Il propose de l'acquérir car elle est dans son jardin. De notre ~~coté~~côté nous sommes en train de voir pour avoir des estimations pour une vente potentielle. ~~M,~~ mais dans un premier temps il faut désaffecter et déclasser cette sacristie, pour qu'après on puisse considérer une vente. Cette délibération est pour dire que, comme la sacristie est dans la parcelle AD50 et qu'il n'y a pas d'usage d'intérêt public puisque c'est fermé et en plus il y a un tuyau d'eau qui traverse la parcelle de la famille GIRAUD, considérant que ce bien n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct au public, dans la mesure où il n'est plus en fonction. ~~D,~~ donc on s'est renseigné auprès des personnes qui officient sur l'église, qui nous ont bien dit que ça ne servait plus. Cette partie-là avait été aménagée quand il y avait du catéchisme, maintenant ce n'est pas qu'il n'y a plus de catéchisme mais ça ne se fait plus à Usseau mais à Frontenay, je crois. Nous n'en avons pas l'usage, on propose donc de constater la désaffectation de la sacristie de l'église d'Usseau et de décider du déclassement du dit "bien" du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé communal, ce qui nous permettra après de voir à une vente.

- LB : à part une vente, ça n'a pas d'incidence pour nous ?

- MCB : si on ne décline pas, on ne peut pas le vendre et on a une obligation de le remettre en état. Après les différentes estimations, on verra ce que l'on peut proposer à l'acquéreur.

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Pour : 14**

#### **7 - Précisions sur les tarifs de restauration scolaire et de l'accueil périscolaire au 1<sup>er</sup> septembre 2025 :**

- ML : pour le principe de facturation, l'application des nouveaux barèmes de tarification des services de restauration scolaire nécessite de préciser et d'approuver 2 règles de fonctionnement, c'est une obligation. Ça concerne le quotient familial. On a demandé aux parents de fournir le quotient familial du foyer. Il y a 2 solutions: les parents le fournissent ou ne le fournissent pas. En cas d'absence ou de refus de le communiquer, le tarif appliqué sera celui de la tranche la plus élevée (quotient supérieur à 1 500°).

- MCB : un repas à 3,60 €

- ML : oui, la mise à jour de ce quotient familial, ce fait tous les ans à la rentrée, à partir des informations renseignées dans les dossiers scolaires. Si celui-ci change en cours d'année, c'est au redevable d'en informer les services administratifs, par la fourniture d'un justificatif de CAF ou de la MSA. C'est une formule qui est applicable dans toutes les communes, sachant que les années précédentes nous n'appliquons pas le quotient familial, avec l'évolution du restaurant scolaire nous avons décidé de l'appliquer.

- MCB : ce sont des décisions qu'il faut apporter auprès des parents dans le règlement intérieur, comme quoi c'est à eux de nous fournir le document. Si une situation se dégrade pour une famille, il faut qu'ils le fassent pour que le tarif soit plus bas.

- ML : ce sont des règles que l'on nous demande d'appliquées.

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Pour : 14**

## **8 - Modification de la délibération sur la révision des tarifs de location des salles communales :**

- MCB : on l'a vu la fois dernière, où on n'a rien changé, c'était une délibération qui était de 2023-2024. Là, à la préfecture, ils ont dû tirer au sort notre délibération, ils l'ont étudié et ils ont vu quelque chose qui ne leur convenait pas, à savoir que nous avions indiqué sur le document, ça c'est quelque chose qui existait d'avant la commune nouvelle notamment sur Usseau, que les agents pouvaient profiter d'une salle à demi-tarif. Et bien ce n'est pas légal, donc on est obligé de retirer cet avantage. C'est pour cela que l'on repasse cette délibération aujourd'hui, on ne touche en aucun cas aux tarifs, qui n'avaient pas été changé la fois dernière et qu'il n'y a pas lieu de changer, mais il faut que l'on retire cette mention. Du coup, comme on enlève la ligne, on va représenter la délibération entière avec toutes ces tarifications et la ligne en moins.

- MRM : alors, comment on peut faire pour dire que l'on n'est pas d'accord ?

- CA : comme ce n'est pas légal, à mon avis...

- FG : si on dit que l'on n'est pas d'accord par rapport à la préfecture, on peut, mais on n'a pas trop le choix.

- MCB : jusqu'à présent, c'était toujours passé à travers le filtre, mais là... Même nous, ça nous a un peu surpris. Jusqu'à présent c'était toujours existant, on ne s'est pas posé la question. Voilà, c'est comme ça.

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Pour : 14**

- MCB : voilà pour ce conseil, c'était un petit conseil, mais il y avait des choses qui étaient urgentes, notamment pour le fond communautaire du patrimoine.

### **Questions diverses :**

Nous avons un nouvel agent qui a été recruté pour le poste d'animateur à la garderie et dans la classe de grande section-CP à la place d'un agent qui est parti en disponibilité. En même temps, sur l'école nous avons une nouvelle direction. C'est un monsieur qui a pris la direction de l'école, qui vient de l'école de LE VANNEAU-IRLEAU, il a la classe de CP-CE1-CE2.

- NW : je trouve un peu dommage ces classes de 3 niveaux.

- FG : ils le décident entre eux normalement.

- MCB : c'est eux qui ont pris la décision.

- MRM- : après, les répartitions, elles sont faites en fonction des effectifs, on n'a pas trop le choix finalement.

- MCB : il faut qu'ils fassent des classes de 25 enfants. Il va y avoir des questions à se poser, il y a eu un gros groupe qui est rentré l'année dernière de 17 enfants, quand tous ceux-là vont pousser les autres, on n'a pas fini d'avoir des classes à triple niveau. Ça, c'est leur organisation, on n'a rien à y voir. La rentrée scolaire s'est bien passée, le souci majeur c'est l'affichage des menus, on en entend parler tous les jours.

- CC : la sonnette a priori.

- MCB : la sonnette, je ne sais pas, je vais demander à Olivier, je ne sais pas ce qu'il a fait. Les menus sont bien affichés, le cuisinier affiche les menus sur sa porte et sur la fenêtre qui donne à l'extérieur, donc les enfants peuvent voir et les parents aussi.

- CA : pourquoi on ne les met plus sur le panneau d'affichage ?

- MCB : parce que les parents n'attendent plus là. On pourrait les mettre sur la salle des fêtes où ils rentrent et où ils sortent, mais c'est affiché sur le site, sur INNOENFANCE, mais les parents n'ont pas encore pris le pli d'aller sur cette nouvelle application, ils sont restés sur l'ancienne.

- CC : je pense qu'il y a des personnes qui n'ont pas encore compris que ça avait changé de mode de fonctionnement.

- MCB : oui, donc on va recommuniquer dessus à nouveau et préciser qu'il faut aller sur INNOENFANCE et on va faire un effort d'affichage encore.

- LB : c'est quoi INNOENFANCE ?

- MCB : INNOENFANCE c'est le système que l'on a pris, qui indique la présence et les absents et à partir de là, il est capable de calculer et de faire les factures. Du coup, même les parents peuvent sur INNOENFANCE dire : mon enfant est absent ou malade, on l'enlève. Pour les enfants qui ne sont pas tout le temps à manger à la cantine, les parents peuvent les inscrire pour une semaine ou autre. Il y a une gestion qui peut être faite par les parents. Pour la garderie, ça nous est aussi utile, pour la présence, ça calcule et c'est très pratique. Du coup, pour les quotients familiaux, on a inscrit les documents dans l'application, ça calcule tout. En même temps il y a une diététicienne qui aide le cuisinier à faire ses menus et ils sont sur cette nouvelle application, mais les parents n'y sont pas encore passés.

LB : il faut faire repasser l'info.

- MCB : ils n'ont pas encore bien tout lu les documents qu'on leur a donné et ce soir encore, à la réunion : mais où sont passés les menus ? On va recommuniquer.

La fois dernière, je vous avais dit que l'on avait fait le choix d'un bureau d'étude pour le projet de sécurisation de l'école, aujourd'hui j'ai rencontré le bureau d'études sélectionné, c'est le bureau d'études PARETO. Ils sont en mesure de faire un avant-projet en prenant en compte la végétation, la voirie, tous les accès qui sont sur la route RD101, la route qui monte LA ROCHENARD au carrefour de la rue du Lavoir, les cheminements piétons. Aujourd'hui on a fait la signature du contrat. Ils vont commencer à travailler, on va leur compiler des éléments que l'on a en mairie, des plans topo qui ont déjà servis par les architectes précédemment, on va redonner l'étude des architectes pour l'école, les concertations qui avaient été faites avec les habitants, on va tout leur laisser à disposition et ils vont travailler sur leur vision pour sécuriser l'entrée de l'école. De là débouchera une réunion en conseil, on va avancer doucement comme ça.

- CC : c'est à quelle date la restitution ?

- MCB : la restitution pourrait être fin d'année s'ils ne prennent pas de retard, ou tout début d'année avant les prochaines élections et après les élections, ils peuvent revenir refaire une représentation au conseil en place. Là, c'était la signature du contrat, on est allé faire un tour avec eux, ils avaient déjà vu, mais là, ils sont tombés sur le cas concret de la sortie de l'école, 16 h 30, le bus qui monte, deux voitures qui arrivent par MAUZE, tout était coincé au niveau du carrefour, les voitures qui reculent, le bus qui avance, comment les parents se stationnent, comment les parents attendent, il y en a qui attendent au milieu de la route... Ils ont vraiment vu les choses. Maintenant, il faut attendre qu'ils nous présentent des choses.

Les élections sont datées 15 et 22 mars 2026, à noter dans vos agendas, on aura des temps de bureau de vote à tenir, en plus, on va se renseigner si on peut faire 2 tables, car il n'y a qu'un seul bureau de vote. Comme il y a environ 700 votants, peut-être que sur 2 tables ce serait mieux, parce que entre 10 heures et midi, il peut y avoir une longue file d'attente. Donc on se renseigne auprès de la préfecture, puis on voit comment c'est réalisable. Nous ne sommes pas encore en train de préparer les plannings mais garder ces dates en tête. Ça fait partie des obligations d'un conseiller de tenir le bureau.

Je voulais vous parler du parc arboré, c'est la parcelle en bas du lavoir, nous avons des devis qui sont apportés par les Pépinières LARNAUD qui ont été revus à la hausse parce qu'entre autre le financeur VALECO nous dit qu'il pouvait fournir davantage, payer plus donc mettre plus d'arbres, on est en train de revoir à nouveau ça avec eux. On espère les plantations à la période judicieuse de fin d'année.

- CC : le terrain est fait, ou il y a une préparation à faire ?

- MCB : non, il n'y a pas de préparation particulière à faire, hormis faire les trous.

- FG : deux cent trous de 1m<sup>3</sup>, d'après ce qu'ils disent suivant les arbres il faut faire des trous de 1m<sup>3</sup>.

- MCB : on a vu le directeur de l'école cette semaine et on l'a informé de notre projet en lui disant que si les enfants voulaient participer, ils ont pleinement leur place sur ce projet, donc il allait en parler à ses collègues. Ça, ça avance aussi. Pour le journal communal, il faut se relancer sur l'écriture, il faut que l'on apporte quelques choses avant le 5 octobre ?

- CC : ce serait pas mal.

- MCB : donc, tu fais un appel aux associations ?

- CC : il faut que je le fasse.

### **Tour de table :**

- CC : comment ça se passe avec Anthony et sa nouvelle organisation, fonctionnement ?

- MCB : d'après lui, ça se passe bien.

- ML : il est content, je pense qu'il a pris beaucoup d'intérêt à préparer ses commandes etc...

- CC : ça lui demande plus de boulot, du coup ?

- ML : on va lui donner des heures complémentaires le mercredi pour faire toute la partie administrative du travail. Maintenant, il est habitué, il est très satisfait et d'après les enfants, c'est super bon, il cuisine et c'est beaucoup plus agréable pour lui.

- MCB : on fonctionne avec la plate-forme REGALIS, donc avec des produits qui sont au maximum pris sur le département.

- ML : il n'y a que le poisson que l'on prend en Charente-Maritime, autrement quasiment tous les produits utilisés à la cantine sont des Deux-Sèvres, la plus grande partie des aliments sont locaux.

- FP : si lui il s'épanouit dans son truc, et bien tant mieux.

- MCB : le directeur de l'école a dit qu'il avait déjà discuté avec Anthony pour prévoir la semaine du goût, donc on lui a bien rappeler de laver sa vaisselle, mais il était déjà informé. Au contraire, c'était très bien qu'ils puissent travailler ensemble.

- ML : nous on n'y voit pas d'inconvénient.

- MCB : si Anthony est d'accord, que ça corresponde à son temps et à ses façons de faire, au contraire. Ça se passe bien, nous avons de bons échos. Autres choses ?
- FP : le miroir à VERDAIS, il faut vraiment le changer.
- MCB : là, il y a un nouveau poteau.
- FP : oui, il a été posé lundi ou mardi.
- MCB : mais il n'est pas raccordé.
- FP : le poteau est juste posé avec un peu de terre au pied, mais le poteau est changé. Mais le miroir, c'est vrai qu'avec l'angle qui est serré et avec le bus...
- MCB : oui, avec le bus, mais Pascal serait là je l'entendrais déjà dire que l'on n'a pas lieu de mettre un miroir, puisqu'on met un miroir quand il y a un stop, donc on ne devrait pas mettre de miroir, mais là c'est vrai que pour le bus...
- FP : c'est vrai, ce n'est pas un boulevard, mais quand il y a quelques voitures qui passent, ainsi que 2 bus, on ne voit rien.
- MCB : pour le moment, ça ne bouge pas du côté de la succession de Monsieur TAINON, car c'est une succession vacante, sur les parcelles de la maison qui fait l'angle et en face, j'avais déjà fait une demande pour dire que la commune serait intéressée, justement pour améliorer le virage et pareil dans le bas pour tourner sur VERDAIS. Maître Denis est à la retraite, ça a changé de notaire, c'est Maître Roux qui a pris la suite depuis le 1<sup>er</sup> septembre ou 1<sup>er</sup> août, c'est tout récent, donc pour le moment il n'y a pas d'avancement sur la succession, il n'y a pas de mandataire qui a été nommé non plus pour faire avancer le dossier. Je vais quand même recontacter, refaire un mail auprès de Mr Roux pour savoir s'il y a toujours une suite.
- FP : est-ce qu'il serait possible de demander au département de mettre un panneau "interdit au plus de 19 tonnes" sur la route de St JEAN pour venir sur VERDAIS ?
- MCB : ça c'est à voir entre nous et le département.
- FP : il y a beaucoup de semis qui viennent livrer et qui se bloquent dans les virages de VERDAIS.
- MCB : ça me fait penser aux travaux fait par le SIVOM, la voie entre VERDAIS et ANTIGNY est finie. Ils sont en train de finaliser le parking à l'emplacement de l'ancienne boulangerie, en face de la mairie et on est en train de voir pour l'écoulement des eaux pluviales pour les évacuer. Ils vont faire le chemin de COUGNON, c'est limitrophe de MARSAIS et PRIAIRES, MARSAIS à donner son accord pour payer la moitié. A THORIGNY ils doivent faire l'aménagement du carrefour de la voie communale sur la route départementale-. Là ils sont rendus chez nous.
- CC : tant qu'ils sont chez nous, est-ce qu'ils pourraient étudier le chemin du PLENISSEAU, le chemin blanc ? Sans forcément faire quelque chose mais essayer de voir ce qui est possible ?
- FG : il y a des trous partout ?
- CC : non, pour trouver une solution. Je sais bien que l'on n'est pas là pour se servir, mais je l'empreinte entre 4 et 10 fois par jour et je ne suis pas le seul du village à l'emprunter, à l'époque de Sébastien Dugleux en 2014, avait demandé si on voulait le refaire, on avait dit non car à l'époque on n'y passait pas, maintenant qu'il y a l'école et que Elodie travaille à LA ROCHENARD, on y passe 10 fois par jour et d'autres aussi, tous ceux de notre rue au final passent par là. Voir au moins, ce qu'il est possible de faire. Le problème, c'est qu'il y a des très gros blocs de pierre, peut-être un coup de broyeur de pierre ça permettrait de gommer les grosses bosses.

- FG : ça c'est une chose qu'ils n'ont pas fait, on leur a demandé de voir tous nos chemins blancs et cette année il n'y a pas eu grand-chose de fait. Il y a des endroits avec de gros trous et les véhicules touchent en dessous.
- MCB : je marque "aller voir".
- FP : à La GAUBERTIERE c'est pareil.
- MRM : tant que l'on est sur les voies d'accès, l'entrée d'Usseau en venant de MAUZE, c'est en très mauvais état, dans le S à l'entrée d'USSEAU.
- FG : mais ça, c'est le département, ce n'est pas la commune.
- MCB : j'ai vu qu'ils étaient sur la commune, ils étaient en train de relever pleins de trucs ce matin, ils ont mis des couleurs pour les buses.
- FG : ils l'ont déjà fait sur THORIGNY il y a déjà 2 mois, et du coup ils refont les têtes de buses et ils ont déjà fait à COUPIGNY. Ils en ont déjà fait 2, il y en a 4 à refaire.
- MCB : quand il y a des anomalies comme ça, je vais voir avec le département, car là c'est hors aggro.
- FG : ils sont passés faire les bandes de stop, hier ou avant-hier.
- NW : la balayeuse est passée hier matin.
- MCB : ils passent partout maintenant. Le rétrécissement ça va se faire, ça arrive aussi, normalement ça devait se faire dans la 1<sup>ère</sup> quinzaine de septembre .
- FG : le virage de THORIGNY ils nous ont dit : "oui, mais maintenant il y a l'école", sauf qu'ils ont rembauché au 20 août, avant l'école ils avaient le temps. De toute façon quand on l'avait reçu avec Marie-Christelle et Olivier, tout ce qu'ils nous ont dit c'était à la rentrée.
- FP : c'est les ralentisseurs devant VSN ? ils sont faits comment exactement ?
- FG : c'est des quilles blanches qui vont être fixées sur la chaussée, avec des trucs comme les trottoirs entre les deux. Après si on fait plus dur, ça peut faire très mal.
- MCB : un autre point au niveau des déchetteries. Il va y avoir des ouvertures le dimanche matin, pas dans toutes les déchetteries, nous la plus proche ce sera Beauvoir. Il faudra mettre les horaires dans le journal .
- FG : depuis le 1<sup>er</sup> juillet, il n'y a plus de nombre de passages limités par jour.
- MCB : maximum 2 m<sup>2</sup>. Il y a la CAN 1 qui a été formée par la CAN, la CAN 2 c'est celle qui a été associée avec PLAINE DE COURANCE. PLAINE DE COURANCE avait un schéma d'été qui n'était pas le même que celui de la CAN 1 et là tout a été rétabli, c'est officiel et là tout le monde peut y aller. Sur le document, je vais vous envoyer le mail que l'on a reçu. Il faudra mettre tous les renseignements sur les déchetteries dans le journal.
- CA : pourquoi les toilettes sur la place ne sont plus accessibles ?
- MCB : parce qu'elles ont été encore vandalisées. Il y a des phénomènes particuliers sur la commune en ce moment ; le 30 août dans la nuit, il y a des poubelles qui ont été mises au milieu de la route devant la mairie. Une dame est arrivée et des pétards ou feux d'artifice sont partis, la dame n'a pas été très sécurisée et Monique est passée pas longtemps après, il y avait toujours les mêmes poubelles au milieu de la route, mais elle n'a pas eu droit aux pétards. Le week-end dernier, ce sont les affiches d'Aurélié qui ont été sagouinées, dégueulassées même, avec des images et des propos odieux. Elle a porté plainte encore une fois à la gendarmerie.

- TB : vous parlez d'Aurélié ?
- MCB : THUAULT.
- TB : c'est la suite de (sifflement)
- MCB : oui, ça continue toujours. Il y a une petite bande...
- FG : à OLBREUSE, c'est les chats, il y en a tellement. On est emmerdé par des coups de fil comme ça sur la commune.
- MCB : à OLBREUSE, c'est les chiens -rue du Château . Il y a une dame qui a un chien qui est souvent sur la route et il s'attaque aux pneus.
- MRM : si on passe à pied on se fait attraper la jambe.
- MCB : En ce moment, il y a des personnes qui viennent pour se plaindre des cacas de chiens, ils en ont ras le bol. Il faut encore en reparler dans le journal.
- LB : les enfants du CME ont demandé des sacs à crotte, après il faut les utiliser.
- MCB : c'est rue des Allards. On va refaire un mot sur le journal.

A noter, les vœux de la commune seront le vendredi 9 janvier 2026 à 19 h 00. Pour l'inauguration de la salle annexe, on s'est renseigné auprès de la CAN, pour savoir si on était pris par la réserve électorale. En fait, on ne l'est pas à partir du moment que le projet n'est fait exprès pour aboutir sur cette période-là et finalement reculer un petit peu les travaux de façon à ce qu'on tombe dans une période pour dire : "c'est de la propagande, vous avez bien travaillé"... Pour nous le projet n'est pas fini, ce n'est pas exprès, donc on pourra faire une inauguration à la fin, tout en sachant que ça ne changera pas grand-chose, comme on ne se présente pas, on ne fait pas de propagande. On pourra faire quelque chose, mais il faudra attendre. La semaine prochaine l'assainissement va être remis, après ils vont recouvrir et après il ne restera plus que le crépis de la façade, après on pourra inaugurer. Le CME qui va démarrer, j'en ai parlé au directeur, à suivre .

**Date du prochain conseil** : octobre. Il y aura des délibérations pour le personnel.

**Fin de séance** : 21 H 25

Secrétaire de séance,

Nadine WIERZBICKI